PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

AVIS PUBLIC

Résolution 2025-03-007

AVIS DE MOTION est donné par PHILIP DUTIL que lors d'une prochaine séance de ce conseil prévue le 14 avril 2025 à 19 h, le règlement no 2025-02 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 1 759 112,91 $ pour la réfection de la chaussée et des services municipaux des rues Passenger (entre la rue Holland et la rue North) et North » sera adopté.

Ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt d'un montant de 1 759 112,91 $ pour la réfection de la chaussée et des services municipaux des rues Passenger (entre la rue Holland et la rue North) et North, lequel implique des coûts relatifs aux services professionnels d'ingénierie, à la préparation des plans et devis pour l'exécution des travaux, aux divers honoraires professionnels pour mener à terme ce projet.

Copie certifiée conforme, sous réserve des approbations, donnée en ce 11 mars 2025

Hughes Ménard,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément aux articles 345 et 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Hughes Ménard, directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Stanstead, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis ci-dessus pour des fins municipales, par un affichage au bureau de la municipalité et sur le site web de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 11ième jour du mois de mars 2025.

ET J'AI SIGNÉ :

Hughes Ménard,
Directeur général et greffier-trésorier

PROVINCE OF QUEBEC
REGIONAL MUNICIPALITY OF MEMPHRÉMAGOG COUNTY
TOWN OF STANSTEAD

PUBLIC NOTICE

NOTICE OF MOTION is given by NICHOLAS OUELLET that at a future meeting of this council scheduled for April 14, 2025, at 7:00 p.m., By-law No. 2025-03, entitled "By-law decreeing an expenditure and a loan in the amount of $3,047,000 for the construction of a fire station on Notre-Dame Street West in Stanstead," will be adopted.

The purpose of this by-law is to decree an expenditure and a loan in the amount of $3,047,000 for the construction of a fire station on Notre-Dame Street West in Stanstead, which involves costs related to professional engineering services, the preparation of plans and specifications for the execution of the work, and various professional fees to complete this project.

GIVEN IN STANSTEAD on March 11th, 2025.

_____

Hughes Ménard,
General Manager and clerk-Treasurer

The present text is not official; thus, the French version prevails.